

STATUTS SANITAIRES

ELEVAGES CAPRINS ET OVINS

CAEV/VISNA
FIÈVRE Q
CHLAMYDIOSE
PARATUBERCULOSE

CONNAISSEZ VOUS LE STATUT SANITAIRE DE
VOTRE TROUPEAU ?



Les statuts sanitaires, pour quoi faire ?

- Démarrer avec le minimum de pathologies majeures
- Vérifier la compatibilité de statuts sanitaires entre différents élevages (pour constitution ou agrandissement de troupeau)
- Eviter des épisodes d'avortements ou des introductions de pathogènes
- Décider d'une conduite d'élevage adaptée à son statut



Comment les réaliser ?

- Prises de sang sur 7 à 15 animaux (en fonction de l'effectif du troupeau) de plus de 24 mois
- Réaliser des sérologies pour CAEV/visna, fièvre Q, chlamydie et paratuberculose
- Analyses prises en charge par votre GDS (100% la 1^{ère} année et 50% les années suivantes. *Et directement déduits de votre facture !*)

Pour en savoir plus, contacter votre GDS au 04.44.44.76.39

Plus d'info sur www.gds63.com



GDS
Auvergne
Rhône-Alpes



GDS
Puy-de-Dôme